

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1208

32 – GERS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUCH

Ventes et cessions

395 820 012 RCS Auch.

PVO.

Forme : Société par actions simplifiée à associé unique.

Capital : 293500.00 EUR.

Adresse : 20, Rue Paul Valéry, Route de Roquelaure-Zac de Clarac, 32000 Auch.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE PVO Société par actions simplifiée au capital de 293 500 euros
Siège social : Route de Roquelaure - Zac de Clarac 20 rue Paul Valéry 32000 AUCH 395 820 012 RCS AUCH ET
FINANCIÈRE VINCENT OLIVES Société à responsabilité limitée au capital de 9 500 140 euros Siège social : 20,
Rue Paul Valéry ZAC de Clarac 32000 AUCH 528 140 429 RCS AUCH AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes
d'un acte sous signature privée en date à AUCH du 16/11/21, La société PVO, société par actions simplifiée au
capital de 293 500 euros, dont le siège social est Route de Roquelaure - Zac de Clarac 20 rue Paul Valéry 32000
AUCH, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 395 820 012 RCS AUCH, et la
société FINANCIÈRE VINCENT OLIVES, société à responsabilité limitée au capital de 9 500 140 euros, dont le
siège social est 20, Rue Paul Valéry ZAC de Clarac 32000 AUCH, immatriculée au Registre du commerce et des
sociétés sous le numéro 528 140 429 RCS AUCH, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la
société PVO par la société FINANCIÈRE VINCENT OLIVES. Les conditions de la fusion ont été établies sur la
base des comptes annuels de la société FINANCIERE VINCENT OLIVES et de la société PVO clôturés au 31
décembre 2020. La société PVO ferait apport à la société FINANCIÈRE VINCENT OLIVES de la totalité de son
actif, soit 10 646 240 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 3 939 631 euros. La valeur nette des apports
s'élèverait à 6 706 609 euros. La société FINANCIÈRE VINCENT OLIVES détenant la totalité des 5 060 parts
composant le capital social de la société PVO, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun
rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de PVO détenues par FINANCIÈRE
VINCENT OLIVES un mali de fusion de 5 793 391 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01/01/21,
d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société PVO
depuis le 01/01/21 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société
FINANCIÈRE VINCENT OLIVES. La fusion sera réalisée juridiquement le lendemain de l'expiration du délai

d'opposition des créanciers prévu à l'article R. 236-8 du Code de commerce. La société PVO sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de AUCH au nom des deux sociétés le 16/11/2021. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent..

